



Protocole sanitaire

04/12/2020

Accueil Jeunes 12-17 ans

Vacances scolaires 8-17 ans

Accompagnement artistique et culturel 12-25 ans

La MJC-MPT de Tassin La Demi-Lune s'inscrit dans le respect strict du protocole de la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative relatif aux accueils collectifs de mineurs mis à jour le 10 septembre 2020. La situation est régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

- ❖ Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour la MJC. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou des symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'activité.
- ❖ Dès son arrivée, la température du jeune est prise, en cas de fièvre (38,0°C ou plus), la MJC n'accueille pas le mineur.
Sous présentation d'un certificat médical, l'activité est alors remboursée et un délai de carence de 2 jours est appliqué.
- ❖ Le mineur atteint de la Covid-19, testé positivement par RT-PCR ou déclaré comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifié comme contact à risque, ne peut prendre part à l'accueil.
Sur présentation d'un certificat médical, l'activité est alors remboursée et un délai de carence de 2 jours est appliqué.
Les autres familles sont alors informées tout en préservant l'identité du mineur.
- ❖ À partir de 6 ans, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et lors des déplacements extérieurs. Il est fourni par la famille.
- ❖ Sauf exception, les responsables légaux ne peuvent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. L'accueil et le pointage des mineurs se font à la porte d'entrée du bâtiment.
- ❖ Lors d'échanges de matériels divers (ballons, cartes, stylos, etc.), le lavage des mains et la désinfection du matériel s'effectuent avant et après chaque activité. Du gel hydro-alcoolique et du produit désinfectant sont mis à disposition par la MJC.
- ❖ L'utilisation du minibus de la MJC fait l'objet d'une désinfection avant et après.
- ❖ La MJC s'engage au nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'accueil des mineurs.
- ❖ La trousse de secours est munie d'un thermomètre pour prendre la température lors de potentiels symptômes.
- ❖ La directrice de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire et est désignée référente Covid-19.

L'équipe encadrante de la MJC est tenue au même respect du protocole ci-dessus et est informée de la conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19.